



## PROCESSUS DE CONVERGENCE DES POLITIQUES DU CSA

### DOCUMENT DE PRÉSENTATION DES OPTIONS

#### CONTEXTE

La pandémie COVID-19 et la mise en confinement des locaux de la FAO qui en a résulté n'a pas empêché le CSA de mener ses activités (par des moyens virtuels), mais elle a interrompu les négociations prévues sur deux processus de convergence des politiques en cours qui, dans des circonstances normales, devaient se tenir en présentiel dans les locaux de la FAO. Alors que le gouvernement italien prend des mesures pour revenir à un certain degré de normalité en termes d'assouplissement des restrictions sur les mouvements et les opérations commerciales, la FAO institue un retour prudent et progressif de son personnel au siège, sans qu'aucune décision publique n'ait encore été prise sur les protocoles de sécurité qui régiront les réunions « en présence physique » devant se tenir dans ses différentes salles de réunion. À ce stade, les dernières indications montrent que de telles réunions à la FAO ne pourraient se tenir avant plusieurs mois, conditionnées aux divers développements en matière de santé publique et de sécurité. En attendant, les réunions des organes directeurs se déroulent par des moyens virtuels, en utilisant des plateformes et des technologies grand public de téléconférence. Si nous voulons finaliser les deux Axes de travail en cours prévus dans le Programme de travail 2020 du CSA avant la session plénière de la CSA47 prévue en octobre, les négociations virtuelles doivent commencer sans attendre avec les modalités convenues. Dans le cas contraire, la CSA47 devra être reportée pour permettre à des négociations en présentiel de finaliser ces Axes de travail. Diverses options sont présentées ci-dessous, avec des modifications possibles pour faire face à divers imprévus. L'hypothèse de travail retenue dans le présent document est que les deux Axes de travail seront poursuivis ensemble, plutôt qu'un processus ait la priorité sur l'autre. Une autre hypothèse de travail est que, bien que des négociations en présentiel soient préférables, cette option est dépendante des décisions de la FAO relatives à ses protocoles opérationnels et échappe donc au contrôle du CSA. Les négociations virtuelles, en revanche, peuvent techniquement commencer dès que le Président et les membres s'estiment prêts à commencer. Enfin, si le calendrier des négociations initialement convenu pour finaliser les deux Axes de travail peut être ajusté, il est généralement admis que les deux Axes doivent être finalisés bien avant le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires.

#### **OPTION A - ATTENDRE LE RETOUR AU PROCESSUS « NORMAL » DE NÉGOCIATIONS EN PRÉSENTIEL**

Cette option « attentiste » impliquerait d'attendre que la politique opérationnelle de la FAO permette que les négociations se déroulent à nouveau comme d'habitude, en présentiel, comme cela a été fait dans les précédents processus de convergence des politiques. Cette approche est

très risquée, car il n'est pas certain qu'une telle "normalité" soit possible dans les conditions actuelles ou futures, en particulier à la lumière des éventuelles résurgences (ou vagues) de la pandémie COVID-19. Cela entraînerait très probablement de longs retards dans la finalisation des deux Axes de travail, et risquerait de ne pas permettre la mise en œuvre du PTPA 2020-2023 tel que convenu par la plénière de la CSA 46.

## **OPTION B - NÉGOCIATIONS PHYSIQUES AVEC UN NOMBRE LIMITÉ DE PARTICIPANTS**

Dans l'éventualité probable que les grands rassemblements ne soient pas autorisés au siège de la FAO pendant de nombreux mois, l'option « hybride » suivante permettrait à un petit groupe de se réunir en présentiel avec le président/rapporteur du GTCNL dans l'une des grandes salles de réunion de la FAO (en suivant strictement les règles et protocoles de santé/sécurité), d'autres suivant la réunion "à distance" par des moyens de téléconférence. Chaque groupe ou secteur social respectif identifierait ses « négociateurs » pour être présents à la FAO, tandis que les collègues suivraient le processus de manière virtuelle. Les documents et le texte en cours de négociation seraient partagés numériquement pour que tous puissent suivre le travaux. Ci-dessous nous proposons un projet de format et de procédure pour cette option (pour laquelle l'approbation finale du directeur général de la FAO - ou celle d'un haut fonctionnaire délégué, sera requise) :

- a) Les "négociations en présentiel" se dérouleraient au siège de la FAO (Rome), dès que les réunions en présentiel d'invités non fonctionnaires seront autorisées, avec un nombre réduit de participants représentant l'ensemble des parties prenantes et des groupes d'intérêt du CSA ;
- b) Les groupes régionaux et les secteurs sociaux des participants au CSA seraient invités à désigner des porte-parole qui participeraient aux négociations au nom de ces groupes et secteurs sociaux, en présentant des positions et des propositions préalablement convenues et définies, et avec le mandat de négocier au nom de leurs groupes et/ou secteurs sociaux ;
- c) Un certain nombre de sièges serait attribué à chaque groupe régional, reflétant le système de quotas utilisé pour le Conseil de la FAO (par rapport à ce système, le nombre de sièges a été réduit de moitié) :
  - i) Afrique : 6 sièges ;
  - ii) Asie : 5 sièges ;
  - iii) Europe : 5 sièges ;
  - iv) Amérique latine et Caraïbes : 5 sièges ;
  - v) Proche-Orient : 3 sièges ;
  - vi) Amérique du Nord : 1 siège ;
  - vii) Pacifique Sud-Ouest : 1 siège ;
- d) Afin d'assurer une participation adéquate et équilibrée des participants au CSA, les sièges seraient répartis comme suit entre les cinq catégories établies dans le document de réforme du CSA (paragraphe 11) :
  - i) Les organes des Nations unies : 3 sièges ;
  - ii) Les organisations de la société civile : 3 sièges attribués au mécanisme de la société civile (MSC) ;
  - iii) Secteur privé : 2 sièges affectés au mécanisme du secteur privé (MSP) ;
  - iv) Système international de recherche agricole : 1 siège attribué au CGIAR ;
  - v) Institutions financières internationales : 1 siège attribué à la Banque mondiale ;
  - vi) Fondations philanthropiques : 1 siège attribué à la Fondation Bill et

Melinda Gates.

- e) Le Secrétariat du CSA doit recevoir au maximum le nom d'un ou une porte-parole désigné(e) par groupe régional et par groupe de participants au CSA dans l'avancement des négociations. Conformément au système de quotas proposé, un nombre total de 37 participants devra prendre part aux négociations ;
- f) Bien qu'aucun observateur silencieux ne soit autorisé dans la salle de réunion, les sessions seront diffusées sur le web afin que les parties prenantes intéressées puissent les suivre à distance ;
- g) À cet égard, les groupes régionaux et les groupes de participants au CSA établiront des systèmes de coordination interne pour assurer une communication active pendant les négociations entre les porte-parole et les parties prenantes qui suivent à distance ;
- h) Des appels virtuels seront organisés par le président/rapporteur du GTCNL et le secrétariat du CSA avant les négociations afin d'informer les délégations sur les règles et procédures établies, de les aider à se familiariser avec le processus et de répondre à leurs questions.

### **OPTION C - PROCÉDER SANS ATTENDRE À DES NÉGOCIATIONS INTÉGRALEMENT "VIRTUELLES"**

La condition pour la mise en œuvre de l'option B ci-dessus est que les "négociations en présentiel avec un nombre réduit de participants" soient à nouveau autorisées dans les locaux de la FAO entre septembre 2020 et janvier 2021.

Dans le cas où les réunions en présentiel au siège de la FAO continuent à être interdites ou bien autorisées mais avec d'importantes limitations (avec un nombre réduit de participants), et tout en tenant compte des discussions et décisions antérieures du Bureau sur le sujet, il pourrait être utile de donner la priorité à l'option de lancer sans attendre les négociations par des moyens virtuels.

Dans le cas de négociations intégralement virtuelles, les mêmes modalités et procédures que celles prévues pour l'option B seraient suivies, toujours avec un nombre limité de porte-parole qui seraient par les groupes régionaux et d'autres groupes clés.

### **LES MODALITÉS DE NÉGOCIATION**

Ce processus s'appuiera sur l'expérience des précédents processus de convergence des politiques du CSA et suivra les règles de procédure standard du CSA. Il sera facilité par le Président/Rapporteur du GTCNL avec le soutien du Secrétariat du CSA.

Les modalités proposées pour le débat sont les suivantes :

- a) Dans un souci de temps et d'efficacité, le président/rapporteur du GTCNL peut limiter le temps disponible pour les interventions, et/ou indiquer le nombre d'interventions qui seront entendues avant de communiquer la réponse ou la proposition d'un président/rapporteur ;
- b) Les parties prenantes du CSA sont priées de s'abstenir de faire de longues déclarations liminaires ou générales. Les contributions doivent se concentrer sur des sujets ou des questions de fond pour lesquels des amendements sont demandés. Les interventions doivent contenir des propositions de texte concrètes et des clarifications concises de leur raison d'être ;
- c) Les groupes régionaux et les secteurs sociaux des participants sont fortement invités

- à rédiger des positions collectives qui seront ensuite présentées par leurs porte-parole désignés ;
- d) Les propositions des participants qui n'ont pas reçu le soutien des États membres ne seront pas examinées plus avant ;
  - e) Sur la base de la série d'interventions, une proposition du président/rapporteur sera alors formulée et projetée à l'écran et le président/rapporteur cherchera à obtenir un accord sur cette proposition ;
  - f) En l'absence d'accord, le président/rapporteur demandera une série supplémentaire d'interventions ciblées, après quoi une nouvelle proposition du président/rapporteur sera formulée et présentée ;
  - g) Si aucun accord n'est trouvé après ce deuxième tour, le président ou le rapporteur demandera des discussions bilatérales ou en petits groupes et, le cas échéant, convoquera une réunion des Amis du président ou du rapporteur pour résoudre les questions en suspens. Ces discussions parallèles auront lieu soit pendant l'heure du déjeuner, soit dans la soirée après la fin de la session ;
  - h) Il y aura deux sessions par jour (9h30-12h30 et 14h30-17h30) et, si nécessaire, le président/rapporteur du GTCNL peut décider de poursuivre la session dans la soirée. Les sessions seront interprétées dans les six langues officielles de la FAO (anglais, français, espagnol, arabe, chinois et russe).
  - i) Toutes les délégations sont encouragées à être disposées à parvenir à un consensus sur les documents politiques qui seront présentés en plénière pour approbation finale.